

Les unités paysagères des Parcs

Les unités paysagères des Parcs

Avesnois :

Ce territoire présente une identité rurale préservée, des paysages de bocage, de vergers et de forêts et un patrimoine bâti remarquable. Il recèle le plus grand massif forestier du Nord-Pas de Calais la forêt domaniale de Mormal (10 000 hectares), 12 000 km de haies, plus de 2500 km de rivières et un grand lac de barrage : le Val Joly.



Scarpe-Escaut :

Poumon vert proche des agglomérations, il se caractérise par une forte présence de l'eau (18 000 hectares de zones humides), des forêts denses, un patrimoine minier important et une continuité hors frontière en Belgique avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Ensemble, ils forment le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (36 km de frontière commune).



Caps et Marais d'Opale

La façade littorale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de part et d'autre du détroit du Pas de Calais, est marquée par la richesse exceptionnelle de paysages et de milieux naturels. A l'intérieur des terres, de vastes massifs forestiers se conjuguent à un bocage vallonné pour composer un décor rural verdoyant. Puis, les collines d'Artois, domaine de la grande culture, bordées d'une crête boisée, s'achèvent en pentes douces dans les terres humides dont le marais audomarois est l'emblème.

